

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

Table with columns for subscription types (LYON et Départements limitrophes, Autres Départements) and durations (UN AN, 6 MOIS, 3 MOIS) with corresponding prices.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - REDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Comfart, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

LA JOURNÉE

L'enquête se poursuit dans les bureaux du ministère de la guerre où l'on veut aller au fond du sac pour la nouvelle affaire Henry.

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi Piquart contre Esterhazy, et admis le pourvoi contre du Paty de Clam, en regardant néanmoins comme définitif le non-lieu.

On vogue sur une mer de chinoïseries judiciaires.

Toute la presse étrangère continue à s'occuper de la circulaire impériale tendant à l'établissement de la paix universelle, tandis que nos journaux se chamaillent à propos d'un juif.

S. M. Nicolas II inspecte à Sebastopol sa flotte de la mer Noire, en attendant la réponse des puissances à sa note pour la paix.

Les bons offices de M. Carbone ont amené la libération de tous les prisonniers espagnols.

M. Lockroy visite l'arsenal de Cherbourg et inspecte les navires en construction.

Maisons ouvrières ET LA PHILANTHROPIE

Dans un précédent article (1), j'ai donné une idée sommaire de l'action patronale au point de vue du logement de l'ouvrier.

Quelques fondations charitables, organisées, comme les hospices de Lyon, de manière à pouvoir vivre sur leur propre fonds, remplissent en Angleterre le même rôle que les patrons charitables en France.

Les plus remarquables sont la fondation de M. Peabody, riche aujourd'hui d'une trentaine de millions et celle de miss Octavia Hill, qui ont transformé plusieurs quartiers de Londres.

Je n'en parlerai cependant pas davantage, car de telles fondations ne sont que des accidents; il est impossible de compter sur elles pour transformer de fond en comble cette partie défectueuse de la machine sociale qui est la maison de l'ouvrier.

A Londres, à côté des 20.000 ouvriers logés par l'œuvre de M. Peabody, nous en trouvons 150.000 et auxquels le logement hygiénique et commode est fourni par des sociétés de construction dont un grand nombre font partie de cette forme spéciale de la bienfaisance que l'on appelle philanthropie rémunératrice.

L'expression paraît pédante, mais pour une chose nouvelle, il fallait bien trouver un mot nouveau.

On a ri du mot, on s'est indigné de la chose. De vertueux économistes classiques, ces inconscients et dangereux malfaiteurs dont le Journal des Economistes est l'organe attitré, ont mis en parallèle les hommes charitables, successeurs de Saint Vincent de Paul, et ces spéculateurs qui prétendent faire du bien en retirant quatre pour cent de leur argent.

Il est facile de railler, mais il me semble que dans les sociétés qui, à l'exemple de la Société des Logements économiques de Lyon, de la Société havraise des maisons ouvrières, et de quelques autres, — trop peu nombreuses, — s'interdisent de distribuer un dividende supérieur à quatre pour cent, les actionnaires qui pourraient employer leur argent à des opérations plus lucratives sacrifient bien une partie de leur revenu, et que les administrateurs donnent en plus leur temps et leur travail.

La charité peut-elle se charger de réunir les vingt milliards que M. Bertillon demande pour faire disparaître de la France le logement antihygiénique? — Non, certes. Les sociétés de philanthropie rémunératrice ne trouveront pas non plus, mais elles ouvrent la voie que devront suivre les autres constructeurs.

Il en existe, en France, une dizaine qui ont obtenu des succès divers; à côté de quelques sociétés dont la situation financière

est peu florissante, soit par suite d'une mauvaise organisation, soit par suite d'erreurs économiques — comme les blocks énormes de Rouen — nous trouvons certaines sociétés, à Paris, à Marseille, à Lyon et au Havre, dont la prospérité devrait susciter de nombreuses imitations.

La société philanthropique de Paris obtient en moyenne 3,50 0/0 de son capital, celle de Marseille, 3,75 0/0; les sociétés havraise et lyonnaise (immeubles Mangini) ont toujours versé à leurs actionnaires le dividende maximum de 4 0/0 prévu par leurs statuts.

La Société anonyme de logements économiques et d'alimentation, fondée à Lyon en 1886 par MM. Aynard, Gillet, Lucien et Félix Mangini, est souvent citée comme un modèle.

C'est au moins un modèle de prospérité: à l'origine son capital social était de 200.000 fr.; aujourd'hui il s'élève à 5 millions, dont la moitié ont été fournis par la Caisse d'Épargne de Lyon.

Tous les Lyonnais connaissent les « maisons Mangini », ces immeubles sans luxe, mais abondamment pourvus d'air, de lumière, d'eau et de tout ce qui peut assurer une hygiène parfaite dans la construction et dans l'entretien du bâtiment.

À la Mouche, à la Part-Dieu, à Vaise, dans les rues Louis-Blanc, de la Tête-d'Or, de Crillon, dans la montée des Epies, à Oullins, à Villeurbanne, ces maisons dans lesquelles l'ouvrier trouve trois ou quatre pièces confortables pour le prix d'une mansarde (20 francs par mois) ont déjà, malgré leur petit nombre, fait baisser les petits loyers dans une proportion considérable.

La société loue ses logements à raison de 60 à 70 francs par chambre, et cependant voici quelle est aujourd'hui sa situation:

Au 19 avril 1898 la société possédait 108 maisons louées, contenant 1,267 logements, 4 maisons en construction et 7 en projet, en tout 119 maisons avec 1,393 logements.

Pendant l'année 1897, si l'on ne tient pas compte de deux groupes terminés dans le courant de l'année, les pertes pour inhabitation n'ont été que de 3.61 0/0, chiffre inférieur à celui des années précédentes, et le bénéfice disponible s'est élevé à 193,161 fr. 22 cent.

Après le prélèvement du dividende maximum de 4 0/0, il restait une somme disponible de 28.755 fr. 59 cent.; et cependant les « immeubles Mangini », avec l'eau et le gaz, contenant toutes les commodités désirables, sont loués 25 0/0 au-dessous des prix de location des logements infects occupés d'ordinaire par les ouvriers!

Une société lyonnaise, le Cottage, au capital de 150.000 francs, a été fondée dans le but de construire de petites maisons et de les vendre à des ouvriers ou à de petits employés par le système du loyer acquéreur.

Les annuités, payables par douzième et d'avance, représentent environ 10 pour cent par an du prix total de la maison, du terrain et du jardin.

Le preneur est propriétaire au bout de 15 ans. Il peut se libérer par anticipation, et ce n'est pas une simple prévision du cahier des charges: la société a été fondée en 1891, et sur les 100 maisons d'ouvriers vendues à Oullins, 7 étaient entièrement payées en 1897. Un seul locataire avait dû être expulsé.

Ces maisons, dont le prix varie de 3.000 à 5.000 francs (une seule atteint ce prix), sont payées par des versements mensuels qui représentent à peu près le prix d'un loyer ordinaire. Les unes sont isolées, les autres placées côte à côte, comme dans certaines cités ouvrières, mais toutes ont leur cour et leur jardin clos.

La société a toujours retiré du capital engagé dans les constructions de ces maisons à bon marché un produit net de cinq pour cent, et chose curieuse, c'est en voulant construire des maisons d'une grande valeur qu'elle a subi des pertes, en 1897.

Il faut espérer que ces désagréments ne décourageront ni les actionnaires du Cottage, ni ceux qui seraient tentés de les imiter, mais au contraire leur serviront de leçon et les encourageront à cons-

bon marché, puisque, par une sorte de paradoxe providentiel, ce sont celles-là qui produisent les gros dividendes.

J. des AIGUIS.

L'Antisémitisme en Algérie

Messieurs les Juifs, continuez! Semez l'or à la pelle, achetez tout ce qui est à vendre ou à louer pour trouver des apologistes, pour effacer la tache de trahison qui marque Israël au front, chambardez tout en France comme le veut votre compère Reinach, répandez sur l'une des rares affaires qui admettent le juif à titre d'officier tous vos outrages, faites tout craquer dans cette France coupable de vous avoir donné une trop large hospitalité.

Vous faites, messieurs, nos affaires. Vous montrez avec plus de brutalité que nous ce que vous êtes. On commence à vous connaître en vous voyant à l'œuvre; on soupçonne du moins votre volonté et votre pouvoir de nuire, on distingue vos nez crochus derrière les sans-patrie que vous lancez en avant, on vous voit remuer dans la boue comme des reptiles, et l'on n'en est encore qu'au mouvement de répulsion.

L'indignation viendra. Elle est déjà venue en Algérie où nul personne humaine ne peut maintenant sauver la juiverie. Marche, juif Errant! Le youtra à la frontière! y crie-t-on de toutes parts, comme on le cria en Russie, comme on le criera en France quand on vous aura démasqués.

Et, ma foi, s'il y a exagération dans l'emploi des moyens employés pour vous faire prendre le premier bateau en partance, c'est qu'il y a exagération aussi à vous de vous attaquer en sangues partout où il y a quelque chose à sucer. Continuez, juifs, à triompher en France. Jouissez de votre reste, mais méditez cette proclamation lancée comme un défi à M. Laferrière, succédant à M. Lépine qui n'a pu vous démettre, par tous les comités antijuifs d'Algérie.

Vous arrivez, monsieur Laferrière, précédé par une proclamation qui est préférable de ne pas faire. Vous desir, exprimé à maintes reprises, d'assumer l'ordre, nous a rappelé votre caractère, qui, lui aussi, a voulu même au prix des plus infâmes rétablir ce qu'il appelait l'ordre, c'est-à-dire l'impotence juive.

Vous devez savoir qu'il est facile de mentir à sa liberté pour une idée. Or, cette idée est l'idée antijuive, et pour elle nous sommes tous prêts à nous dévouer, hommes, femmes, enfants.

Devant l'unanimité de cette haine, vous comprendrez qu'elle est légitime. Nous pensons tous que vous êtes trop intelligent pour essayer en vain de sauter le peuple juif, qui ne vous sera pas comme reconnaissant et puis sachez cela que l'entier relèvement des juifs serait votre anéantissement.

C'est net et clair, et vous êtes intelligents. Si vous connaissez votre histoire, vous vous souviendrez que ce furent toujours les peuples qui, malgré les gendarmes, les évêques et les rois, chassèrent de leur pays les Hébreux détestés.

Les gendarmes et le vice-roi de l'Algérie ne peuvent plus rien maintenant. Déjà l'un a dû prendre — fait inouï — des mesures légales contre vous. Les autres, débordés, impuissants, ou satisfaits, vous laissent pourchasser dans les rues où vous êtes maîtres.

La preuve? Ce fait d'hier: Vers trois heures et demie, plusieurs Israélites, qui étaient venus sur la place du Gouvernement pour voir le cortège qui escortait le nouveau gouverneur, ont été pourchassés et frappés par la foule. Deux ont été blessés assez sérieusement. Un magasin de chaussures, à la Providence, rue du Divan, a été à sa devanture brisée; le bazar du « Petit Paris », sis à l'angle de la rue Bab-el Oued, également. Les manifestants ont essayé de faire subir le même sort à « Gaspillage », rue Bab-Azoum. Mais, grâce à l'intervention de la police et de la gendarmerie, des incidents plus graves ont été évités.

À la suite de ces incidents, les Israélites ont été obligés de fermer leurs magasins, notamment dans les rues de la Lyre et Bab-Azoum.

Après le passage du cortège du gouverneur, au moment où les troupes se reformaient pour regagner leurs casernes, un fort groupe d'antijuifs, en tête duquel était M. Max Régis, voulut se frayer un passage. Une bagarre se produisit et plusieurs femmes furent renversées ou blessées.

À sept heures du soir, les manifestants ont essayé de forcer le café de la Bourse, place du Gouvernement. La police les dispersa.

Une autre bande arrêta les tramways, en face de la Providence, rue du Divan, et ne rentraient pas des Israélites, à 6 heures, les vitres et les devantures de deux cafés Israélites ont été brisées dans la rue Bab el Oued. Le restaurant Maklouf a été mis complètement à sac.

Deux Israélites, reconnus dans un tramway, ont été blessés de coups de canne. Plusieurs bagarres se sont produites. Vers dix heures du soir, l'agitation a repris. Le bar des Reclames, bien que fermé, a été criblé de projectiles par les antijuifs. Les Israélites, au haut de leurs balcons, lançaient des pierres sur les manifestants. À onze heures, le calme était revenu. Au cours de ces troubles, sept arrestations ont été opérées. Toutes ne seront pas main-

Nous avons souvent flétri ces procédés. Nous ne les approuvons pas davantage aujourd'hui. Nous constatons simplement qu'il est dans la destinée des peuples de répondre à l'oppression par l'oppression, à la violence par la violence, et vous avertissons charitablement que vos menées de l'heure présente doivent aboutir tôt ou tard à un pareil dénouement.

Si vous tenez à avancer la petite échelle, vous êtes dans le bon chemin.

Congrès Juif

La deuxième journée du congrès Sioniste s'est ouverte sous la présidence du docteur Herzl.

Lecture est faite au début de la première séance de tous les télégrammes de félicitations des personnalités et communautés juives absentes du congrès.

La proposition Bernard Lazare de traduire en français toutes les publications du congrès est acceptée à l'unanimité. Cette proposition en soulève une autre qui est très significative: un rabbin monte à la tribune et fait en langue hébraïque un appel vibrant pour que tous les juifs apprennent l'hébreu et le parlent... tous en effet ne connaissent que l'allemand!

M. Aschkinasi lit ensuite la circulaire du comte Mouraviev en vue du désarmement général. Cette nouvelle est saluée par des acclamations frénétiques. Le désarmement mettra plus d'argent dans le commerce, par suite les juifs feront de plus gros bénéfices.

Mais le clou du congrès fut la conférence de M. Mandelstam, professeur de l'Université de Kiev (Russie) sur le mouvement Sioniste. Le peuple juif, selon lui, est malade! (1) Quel remède lui faut-il? Les uns disent l'Assimilation ou la Conversion. L'orateur demande la Nationalisation, les juifs dispersés depuis deux mille ans sont unis par des liens historiques, par des souffrances communes, par des espérances — il ne reste plus qu'à les unir sur un territoire; ce sol, cette terre existe; tous les peuples la possèdent, à l'exception du peuple juif qui est le seul pourtant qui devrait la posséder, c'est la Palestine, le pays d'Israël, l'ancienne patrie des juifs.

Pour nous, le remède que nous révoquons pour les juifs ce n'est pas tout d'abord l'Exode de l'Occident pour l'Orient, mais un peu d'ipéca, un bon vomitif qui leur fasse rendre gorge, et nous n'entendons pas qu'ils emportent notre or dans leur émigration comme ils firent des vases d'or du pauvre Pharaon.

La troisième journée du congrès fut consacrée à la fondation de la banque coloniale juive. Puis M. Weissohn, de Cologne, nous apprend que l'entreprise financière du congrès est en très bonne voie, puisque la souscription ouverte au mois de juillet s'élève déjà à plus de cinq millions de francs. — Ce qui donne un cachet particulier à cette souscription, dit-il, c'est qu'elle est essentiellement populaire, que les riches financiers juifs n'ont pas foncé d'une façon extraordinaire. — Il faut avouer alors que les pauvres parmi les juifs sont loin d'inspirer la pitié, puisqu'ils font monter la souscription à plus de cinq millions!

Qu'ils partent donc vite en Palestine, les Sionistes, mais avant qu'ils vident leurs poches, ce ne sera qu'une juste restitution.

J. d'A.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER Samedi 3 septembre. — 246 jour. Lever du soleil, 5 h. 20; coucher, 6 h. 37. Lune, P. L. Saint Grégoire. Sainte Sabine.

1898. — Un journal anglais lance la nouvelle de l'évasion du traître Dreyfus. Cette nouvelle produit une vive émotion dans le public.

UN TRÉSORIER DE FABRIQUE À BÉRARD, DÉPUTÉ DE L'AIN Si Maurice-de-Gondrans, le 30 août 1898.

Monsieur Bérard, En ma qualité de trésorier de la Fabrique de ma paroisse, je tiens à protester contre le vote que vous avez présenté à la séance du 24 août du Conseil général de l'Ain à propos de la gestion des derniers fabriciens.

Sachez, Monsieur le député et conseiller général, qu'il n'y a pas de panamistes parmi nous; s'il y avait dans le vote et la gestion du budget départemental et surtout du budget de l'Etat, le même esprit d'économie, le même souci des intérêts de tous que dans les budgets des Fabriques, on ne verrait pas chaque année les impôts augmenter d'une manière effrayante et écraser le pauvre peuple.

Mais c'est le moindre de vos soucis et de plusieurs de vos collègues. Pourquoi que vous vous fussiez de la réclame sur le dos des cléricaux, cela vous suffit; et vous le faites avec un zèle de néophyte qui porte à croire que vous voulez faire oublier vo-

monieur le conseiller général, que vous diez d'ériger renforcé et vous voilà maintenant anticlérical enragé.

À quand une nouvelle ca arde? Quand on est capable de pareilles palinodies, on n'a pas qualité pour faire la leçon aux autres. J'ai l'honneur de vous saluer.

Le trésorier de la fabrique de St-Maurice-de-Gondrans, CAILLAT.

LE PRIX D'UN BAISER

M. Bourgeois a été sacré cadet de Gascogne et, à ce titre, embrassé par M. Georges Leguays. Savez-vous ce que cela vous a coûté, contribuables mes frères? Voici la note des frais que publie le « Franc Parleur ».

M. Paul Viguier, préfet de la Haute-Garonne, pour bien recevoir le ministre de l'Instruction publique, a fait une dépense de 9.980 fr. 80.

Cette somme se décompose ainsi: « Réception et nourriture de M. Léon Bourgeois... 1.020 80 « Frais d'installation des appartements de M. Bourgeois... 2.350 00 « Réparation du billard... 6.600 00

Total... 9.980 80 « Dix mille francs une journée de M. Léon Bourgeois, c'est vide! » Ah! oui, c'est vide!

Pour donner à manger à M. Léon Bourgeois, pour le faire coucher, 2.000 fr.!! Et pour le faire jouer au billard, 6 000 fr.!! Le conseil général de la Haute-Garonne a approuvé, sans hésiter, la note du préfet.

Mais qu'a donc pu manger M. Léon Bourgeois? YOUNPIN, MAIS PAS DREYFUSARD

Pas plus tard qu'hier, un brave enfant de Judée, — qui dans une localité voisine, rédige une feuille de chou, me racontait pourquoi son inestimable journal ne défendait pas les intérêts du traître Dreyfus. La chose est des plus simples: Lorsque ce jeune acrobate eut appris qu'une campagne allait s'ouvrir en faveur de la révision, il courut chez le caissier du syndicat de traître. Celui-ci porte un nom bien connu dans l'affaire, et ce serait difficilement le diffamer que de le citer tel, mais...

M. Bourgeois, fut dit le caissier, vous venez trop tard. Tous les fonds sont distribués. Il faut attendre de nouveaux versements.

A juif, juif et demi. Le jeune hébreu épia le moment où, dans le coffre de Judas, tomberait l'or convoité. Il vit les bonnes pièces affluer; vite il frappa une seconde fois à la porte... Trop tard, encore trop tard!... Mais alors qu'était donc devenu l'argent?

Le juif voulut le savoir: il chercha et bientôt on lui donna la preuve que, plus juif encore que lui, le rédacteur en chef d'une feuille socialiste, était, avant lui, passé à la caisse du syndicat. Même, un soir, il surprit le caissier, passant sous la table, à ce citoyen, trois billets de cent francs.

C'est pourquoi ce cousin de Dreyfus n'est pas dreyfusard. Et, il faut l'entendre se promettre de dévoiler bientôt toutes les turpitudes du syndicat de traître et raconter cette histoire avec cette abondance de sens moral, avec ce manque de vergogne qui fait de toutes ces sangues sociales, les juifs, ce que l'espèce humaine a de plus honteux à cacher.

NOTRE-DAME DES MALADES

Au moment où, venus de France et d'étranger, tant de malades viennent chercher à Vichy guérison ou soulagement, c'est une véritable actualité que la brochure de M. Crouzier, curé doyen de Saint-Blaise de Vichy, sur la statue miraculeuse qui orne l'église de ce nom et qu'on appelle à Vichy, Notre-Dame des Malades (Moullins, Auzelaire, 1 fr. 50).

L'antiquité de son culte, constatée dès le dix-septième siècle, ne fait aucun doute. Il est probable que cette statue vient de l'ancien château de Vichy que l'on voit habité, avant 1493, par les ducs de Bourbon; ce vaste château qui possédait lui-même plusieurs chapelles, occupait exactement l'emplacement actuel de l'église Saint-Blaise.

Notre-Dame des Malades était fort honorée. En 1735, la duchesse de Gramont écrivit à M. Delarive, curé de Vichy: « Le roi (Marie-Leczinska) vous demande une neuvaïne de prières à la très sainte Vierge à son intention. »

A cette époque existait également une curieuse coutume appelée « Rogation de Notre-Dame ». Chaque année, la personne qui avait fait un sautoir l'offrande la plus généreuse était déclarée « reine » et avait droit, par là même, à certains honneurs et à une présence effective dans les processions et solennités religieuses.

Pendant la révolution, la statue fut brûlée par des mains criminelles: on avait eu toutefois le temps de détacher la tête qu'on conserva encore aujourd'hui, adaptée à un nouveau corps.

Je ne puis m'étendre sur les visites ou pèlerinages princiers qu'a reçus la statue: en 1830, la duchesse d'Angoulême, en 1861 Napoléon III et bien d'autres personnages. Je me borne à signaler l'intérêt de M. Tabbé Crouzier, en souhaitant, avec Mgr l'évêque de Moulins, que les malades, après s'être arrêtés aux sources de Celles-les-Bains, de l'Hôpital et de la Grande-Grille, fassent à l'avenir une quatrième station devant la statue de Notre-Dame des Malades, que l'histoire affirme avoir été, de tout temps, secourable à ceux qui souffrent; ils n'auront certainement point à s'en repentir.

J. B.

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Depuis 1892 la législature du territoire du nord-ouest du Canada a complètement changé le système scolaire jusqu'aujourd'hui en vigueur, ce qui a dépeuplé la minorité canadienne française des droits que lui garantissait la Constitution

où la majorité est canadienne-française. L'enseignement du français ne reçoit pas des syndicats et des instituteurs toute l'attention désirable.

Dans ces conditions, la Convention canadienne-française d'Alberta a protesté, le 15 juillet dernier, contre cette violation des droits constitutionnels, et elle fait appel à tous ses nationaux pour demander à la législature d'apporter un remède à cet état de choses. Il est à souhaiter que cet appel soit énergiquement écouté par la population française du Canada. La langue, c'est le bien le plus précieux d'un peuple.

PETIT VÉGÉTARISME DEVIENDRA GRAND

Ce n'est pas le végétarisme espagnol qui grandira le premier, comme on pourrait croire, mais bien le végétarisme allemand.

On m'a écrit de Berlin qu'un vieux savant original, du nom de Baron, qui vient de mourir, végétarien enragé qui se privait non seulement de viande, mais de tout ce qui vient de la bête, a légué une fortune de 600.000 fr. pour être employée à fonder et à entretenir un pensionnat végétarien pour les enfants pauvres.

Une fois de plus il faut croire que le régime des légumes fortifie et entretient la santé jusqu'à ce que le bonhomme a atteint un âge avancé, mais ce qui ressort, dans l'espèce, de cette aventure, c'est que ce système d'alimentation est excellent aussi pour fortifier votre coffre-fort: la fortune de M. Baron est, en effet, à ce qu'il paraît, le résultat des économies réalisées par lui sur sa nourriture.

Son alimentation lui coûtait 50 pfennigs (62 centimes 1/2) par jour. A la rigueur, mais son appétit était grand, il lui fut si content de ne dépenser que 30 pfennigs. Quel salaire avec ce système pourrait être tenu d'insuffisant?

La municipalité berlinoise fut d'abord assez embarrassée de ce legs; des médecins consultés se partagèrent naturellement sur la question, mais finalement le don fut accepté et l'expérience va être tentée officiellement du système végétarien.

Les maraichers la trouvent bien bonne, les bouchers la trouvent mauvaie et les petits veaux jubilent!

MES CISEAUX

Aux bains de mer, Mme X, dont la maigre est légendaire, demande à Boireau de lui apprendre à nager.

Oh! madame, ça s'apprend tout seul. Vous n'avez qu'à faire la planche!

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX

L'Affaire Henry

Constataions médicales

Le médecin a remarqué que le lieutenant-colonel s'était porté deux coups de rasoir, l'un à droite et l'autre à gauche, le second plus violent que le premier, puisque la section de l'artère carotide était complète, tandis que l'autre était à peine entamée, ainsi que nous l'avons dit hier. L'officier avait perdu énormément de sang, et la mort avait dû survenir au bout de quelques instants. M. Monantouil a saisi le rasoir, la valise et les effets ensanglantés de M. Henry, afin de les envoyer sous scellés au parquet du procureur de la République, suivant l'usage constant.

Les constatations judiciaires terminées, Mme Henry a été admise de nouveau dans la chambre mortuaire où elle est restée en prières jusqu'à midi.

Les absèques

Mme Henry est la fille d'un cabaretier de Péronne, M. Bertincoeur. On sait que son mari était le fils d'un modeste cultivateur. Le frère du lieutenant-colonel Henry, qui habite non loin d'Épernay, à Pogy, est arrivé hier matin à Paris. Il a aussitôt commencé des démarches pour que le corps du suicidé soit rendu à la famille le plus tôt possible. L'inhumation se fera vraisemblablement dans le caveau que le frère possède dans le cimetière de sa commune. Les honneurs militaires ne seront point rendus.

Le procureur de la République a signé, hier, après-midi, le permis d'inhumation, mais la préfecture de police n'a point encore autorisé le transport du corps. Cette autorisation sera sans doute délivrée aujourd'hui, et la dépouille mortelle du lieutenant-colonel quittera le Mont-Valérien pour être acheminée directement vers le lieu de la sépulture.

Le lieutenant-colonel Henry étant mort en activité de service, sa veuve a droit à la pension fixée par les règlements militaires.

On assure qu'outre les lettres que nous avons énumérées hier, lettres qui ont été placées sous scellés, le prisonnier du Mont-Valérien aurait laissé sur sa table un papier contenant ces mots: « Il fait chaud; je voudrais bien prendre un bain dans la Seine. » Si cela était vrai, le lieutenant-colonel Henry se serait donné la mort dans un accès de folie, car cet écrit est

Paris. — On avait dit que le corps du lieutenant-colonel Henry avait été transporté ce matin au dépôt mortuaire du Val-de-Grâce, où il devait rester jusqu'au transfert à Pogny, pays natal du lieutenant-colonel Henry. Cette nouvelle est inexacte.

Le corps du colonel est encore au Mont-Valérien et il sera dirigé directement sur Pogny demain matin par la ligne de l'Est, en empruntant la Grande Ceinture.

La famille seule s'est chargée du transport et des obsèques.

Le préfet de police a délivré ce matin à la famille du colonel l'autorisation nécessaire pour faire la levée du corps et le transport à Pogny.

Mme Henry est restée la plus grande partie de la journée au Mont-Valérien. Son beau-frère est venu l'y rejoindre, afin d'arrêter les dernières dispositions en vue des obsèques, qui auront lieu samedi, à Pogny.

Le corps sera transporté à la gare de l'Est, dans un fourgon des pompes funèbres.

Actes de décès du colonel

Voici le texte de l'acte de décès dressé dans la journée d'hier à la mairie de Suresnes :

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le premier septembre, à quatre heures un quart du soir, en la salle de la mairie, par devant nous, Arthème-Désiré Genteur, ingénieur civil, maire de Suresnes, officier d'état-civil, sont comparus : Antoine Denaide, âgé de cinquante ans, brigadier des sergents de ville, domicilié à Puteaux (Seine), boulevard Richard-Wallace, 19, et Hilaire-Pierre Bouteau, âgé de trente-sept ans, sergent de ville, domicilié à Puteaux, rue de Nanterre, 47, non parents du défunt. Lesquels nous ont déclaré que Hubert-Joseph Henry, âgé de cinquante-deux ans et deux mois, officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel d'infanterie, né à Pogny (Marne), époux de Berthe-Amélie Bertinout, sans profession, âgée de 40 ans, avec laquelle il était domicilié à Paris, avenue Duquesne, 13; fils de Louis-Elexime Henry et Marie-Charles Pêcheux, son épouse, sans autres renseignements, est décédé hier trente-un août, vers cinq heures du soir, au fort Mont-Valérien, en cette commune. Et nous avons signé avec les comparants, après notre constatation et lecture faite du présent acte.

DENAIDE, BOUTINEAU, GENTEUR, maire.

Refus des honneurs militaires

Paris. — Le gouverneur militaire de Paris a été officiellement averti par le ministre de la guerre que les honneurs militaires ne seraient pas rendus au colonel Henry.

Les causes du suicide

D'après un de nos confrères du soir, des amis personnels de l'ancien chef de service des renseignements au ministère de la guerre expliquent ainsi le faux commis par lui :

C'est dans un accès de patriotisme irrésistible et de désespération qu'il a voulu empêcher à toute force la divulgation de documents, divulgués qui pouvaient compromettre, suivant lui, le fonctionnement ultérieur du service dont il était le chef.

De même que, plus d'une fois, il avait dû agir, dans ses fonctions spéciales, pour déjouer l'espionnage et obtenir des renseignements confidentiels, il a eu pour lui-même fabriquer une pièce dans l'intérêt du service. Il ne prévoyait pas d'abord jusqu'où irait cette pièce et pensait qu'il seules apparitions dans le dossier secret aurait suffi pour éteindre la campagne qui recommencerait en faveur de la révision. Plus tard, quand il vit le document faux demandé par le ministre, il n'osa plus avouer la vérité ni s'opposer à ce qu'il fut lu à la Chambre.

Inconscient de la portée réelle de son acte, il fut tout étonné, avant-hier, de se voir le caractère, et lorsqu'on le transporta au mont Valérien, il ne cessait, étonné, de répéter qu'il n'avait rien fait.

Desa une bruyamment par la réflexion, comprenant trop tard le sort qui l'attendait, il se vit perdu.

Il avait dans sa valise emportée des rasoirs. On les lui avait laissés : il s'en servit. Peut-être aussi a-t-il réfléchi qu'en évitant une condamnation il conservait sa famille le droit à une pension d'invalidité plus nécessaire qu'elle ne paraîtrait au moment de la mort.

Bien, on rappelle qu'il a longtemps servi en Afrique, qu'il a été blessé, que son jugement peut avoir subi des influences physiologiques qui expliqueraient, en partie, sans l'exagérer, le coup de tête qui l'a perdu.

L'enquête du ministre

Un membre du gouvernement expliquait hier, à un de ses amis que rien n'était momentanément changé à la situation.

« En réalité, a-t-il dit, l'enquête ordonnée par M. Cavaignac se continue de la façon la plus minutieuse et la plus sévère ; le résultat une fois acquis, les ministres auront à rechercher quelles en seront les conséquences, si des conséquences en découlent. »

Au fond du pot

Nous pouvons assurer que l'enquête qui a amené la découverte du faux se continue très activement et que l'on est décidé, suivant l'expression même d'un officier attaché au cabinet du ministre, à aller jusqu'au fond du pot.

Et l'on conclut : « Peut-être y aura-t-il du nouveau dans 3 ou 4 jours ! »

Le conseil et l'affaire Dreyfus

Le ministre de la guerre a déclaré que le dernier événement, si grave qu'il fut, n'influerait en rien sa certitude absolue de la culpabilité de Dreyfus, basée sur le véritable dossier de trahison, c'est-à-dire sur celui dont on ne peut lire les pièces à la tribune. A quoi les ministres partisans, dans l'état actuel des choses, de la révision, ont fait observer que la question de culpabilité ou d'innocence de Dreyfus n'est pas en cause, et qu'ils ne voient dans la révision, après les tragiques événements qui viennent de se passer, qu'un moyen de lever tous les doutes, d'apaiser toutes les inquiétudes, quelle que doive être, d'ailleurs, la sanction qu'un nouveau conseil de guerre donnerait à l'affaire.

Quant à la convocation anticipée des Chambres, il n'en est nullement question.

Le conseil consulté

M. Sarrien, garde des sceaux, a eu, cet après-midi, une nouvelle entrevue

avec M. Cavaignac, ministre de la guerre. Cette entrevue a duré près d'une heure.

M. de Boisdeffre au ministère

Paris. — Ce matin, le général de Boisdeffre, en civil, est allé au ministère de la guerre où il a eu un long entretien avec le général Roger, chef de cabinet de M. Cavaignac.

Le nouveau chef d'état-major

Le nouveau chef d'état-major de l'armée est âgé de soixante-deux ans. Ancien élève de l'école de Saint-Cyr et de l'école d'état-major, M. le général Renouard a fait toute sa carrière dans le corps, puis dans le service d'état-major ; ses débuts y ont été peu rapides, car il a passé quinze années dans le grade de capitaine.

Attaché à l'état-major du général Ducrot, en 1878, il fut choisi comme officier d'ordonnance par le général de Miribel et devint l'un des disciples préférés de ce grand maître en sciences militaires.

Comme officier supérieur, M. Renouard fut attaché à divers bureaux de l'état-major de l'armée ; il devint ensuite chef de l'un de ces bureaux, puis sous-chef d'état-major, avec le grade de général de brigade.

Promu divisionnaire, il y a trois ans, M. le général Renouard fut placé à la tête de l'école supérieure de guerre et appelé à siéger au comité technique d'état-major.

De petite taille, la tournure alerte, le regard vif, le nouveau chef d'état-major de l'armée a la réputation d'un officier de très haute valeur, laborieux, intelligent, actif.

Une nomination, bien qu'inattendue, sera favorablement accueillie dans l'armée.

Les fluctuations de l'opinion

Paris. — Plusieurs journaux constatent le revirement d'opinion qui s'est produit dans le public et dans la presse au sujet de l'affaire Dreyfus à la suite de l'arrestation du colonel Henry.

Un certain nombre de journaux qui, jusqu'à présent, n'avaient pas pris d'attitude sur la question de la révision du procès, se prononcent aujourd'hui pour une solution.

Aucun fait nouveau ne s'est produit dans la journée d'hier, du moins aucun fait grave.

L'affaire Dreyfus suit son cours naturel.

L'audace des dreyfusards

Nancy. — Ce matin, pour la seconde fois, ont été apposés sur les murs de la ville, et particulièrement aux alentours de la cathédrale, des placards imprimés par le *Sicéle* à la suite d'une souscription et relatifs aux documents produits à la tribune de la Chambre par M. Cavaignac. Ces placards ont été aussitôt lacérés. Les juifs pullulent à Nancy et les afficheurs n'ont pas dû manquer pour l'affichage.

LE POURVOI PICQUART devant la cour de cassation

Paris. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre son arrêt dans l'affaire du pourvoi Picquart contre les arrêts de la Chambre des mises en accusation, relativement aux affaires du Paty de Clam, Esterhazy-Pays.

Il y a deux arrêts distincts qui ont été développés hier par le rapporteur, M. Bard.

Le premier arrêt rejette le pourvoi de M. Picquart contre l'arrêt rendu dans l'affaire Esterhazy-Pays, en se basant sur ce que la partie civile n'est pas recevable à se pourvoir contre un arrêt de non-lieu, lorsque le procureur général ne s'est pas pourvu lui-même contre cet arrêt.

Le second arrêt admet le pourvoi de M. Picquart contre l'arrêt rendu dans l'affaire du Paty de Clam, en se basant sur ce que la Chambre des mises en accusation a violé la loi par refus d'application. La compétence du juge était déterminée non par la valeur des charges, mais par la nature des faits relevés par la plainte.

Toutefois, la Cour ajoute que l'arrêt de non-lieu rendu en faveur d'Esterhazy et de la fille Pays étant définitif, il ne reste plus rien à juger quant à présent contre le colonel du Paty de Clam et qu'il n'y a pas lieu, dès lors, de le renvoyer devant une autre chambre des mises en accusation.

On se rappelle que M. du Paty de Clam était accusé seulement de complicité de faux.

La situation de M. Picquart

Paris. — On s'est préoccupé dans divers journaux de la question de savoir si le colonel Picquart sera mis en liberté provisoire. Cette mesure ne pourrait à l'heure actuelle être ordonnée que par le tribunal correctionnel devant lequel il est renvoyé avec M. Leblou.

En effet, l'article 116 du code d'instruction criminelle est ainsi conçu : « La mise en liberté provisoire peut être demandée en tout état de cause à la chambre des mises en accusation depuis l'ordonnance du juge d'instruction jusqu'à l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises ou tribunal correctionnel si l'affaire lui a été renvoyée à la cour (chambre des appels correctionnels) si appel a été interjeté sur le fonds. »

Ajoutons que la loi de décembre dernier relative à l'instruction contradictoire a, sur un amendement du sénateur Chaumier, accordé aux cours d'assises le droit qu'elles n'avaient pas antérieurement de prononcer des mises en liberté provisoires.

La plainte Christian Esterhazy

Paris. — M. Martin, commissaire aux délits judiciaires, a reçu, hier matin, au ministère de la justice, la plainte Christian Esterhazy contre son cousin, le

commandant, plainte accueillie par M. le juge d'instruction Bertulus.

M. Martin va étudier le dossier, et il n'entendra vraisemblablement le commandant que samedi, au plus tôt.

Informations

M. TILLAYE INAUGURE

Paris. — M. Tillaye, ministre des travaux publics, se rendra dimanche à l'inauguration de la ligne du chemin de fer de la Ferté-Bernard au Mans. Le ministre sera accompagné de son chef de cabinet et du directeur des chemins de fer.

On sait que précédemment il avait été convenu que M. Cavaignac, ministre de la guerre, devait accompagner M. Tillaye, mais à la suite des événements actuels, la note officielle ne fait pas connaître si le ministre de la guerre se rendra également au Mans.

LE PRINCE DE GALLES

Londres. — Le prince de Galles est arrivé à Torbay à bord du yacht *Osborne*, venant de Darmouth.

Le temps est superbe. Le yacht est parti pour Portland. Le prince n'a pas débarqué, mais il est resté sur le pont pendant un certain temps.

NICOLAS II A SÉBASTOPOL

Saint-Petersbourg. — Durant sa visite à Sébastopol l'empereur passera en revue la flotte de la mer Noire, puis passera également en revue la flotte entière dans les environs de Yalta.

De Sébastopol à Yalta, LL. MM. le czar et la czarine prendront passage à bord du yacht impérial *Standart*. Ils passeront ensuite six semaines à Livadia.

Congrès des Jardins ouvriers

Le congrès des Jardins ouvriers aura lieu le dimanche 25 septembre prochain, salle Poirel, à Nancy, sous la présidence de M. l'abbé Lemire, député du Nord.

Nous publierons très prochainement le questionnaire qui sera adressé à tous les groupements chez lesquels existe l'Œuvre des Jardins ouvriers.

France et Pérou

Lima. — A la suite d'un banquet offert sous la présidence du président de la République du Pérou par les officiers péruviens aux officiers de la mission militaire française, ses discours sympathiques à la France ont été prononcés. M. de Pirola a exprimé en termes très flatteurs pour l'armée française sa satisfaction par les services rendus à son pays pour les officiers distingués qui composaient la mission française.

LA PROPOSITION DU TSAR

Les puissances gardent la réserve

Londres. — Aucune des grandes puissances n'a encore répondu à la circulaire du comte Mouraview proposant la réunion d'une conférence en vue du désarmement général ou plutôt dans le but plus modeste d'arriver à enrayer l'augmentation continuelle des armements.

Avant de s'engager par une réponse qui les lie, les chancelleries voudraient avoir des indications précises qui leur font jusqu'ici défaut.

Le plupart d'entre elles ont demandé au ministre des affaires étrangères de Russie des renseignements complémentaires.

L'Angleterre notamment aurait chargé son ambassadeur à St-Petersbourg d'obtenir du comte Mouraview des indications plus précises sur la procédure que la Russie entend suivre pour arriver à la réalisation du généreux projet dont le czar a pris l'initiative et sur le programme précis qui devrait être nécessairement soumis à la conférence internationale.

La diplomatie anglaise estimerait que l'expression d'une idée abstraite et le simple désir de mettre fin à la situation que tout le monde déplore constituent des éléments insuffisants pour la réunion d'une conférence internationale.

En Angleterre

Nous lisons dans *Westminster Gazette* : La seule chose qui jusqu'ici ressorte clairement de la démarche de Nicolas II est que la proposition que le czar vient de faire contribuera plus que tout autre chose imaginable à ébranler la confiance des Français dans l'alliance russe. De fait, en effet, le czar a invité les puissances à s'unir pour forcer la France à abandonner un espoir qu'elle caresse depuis bientôt trente ans et pour la réalisation duquel elle n'a pas hésité à faire des sacrifices énormes, tant en hommes qu'en argent. Or, de crainte de voir l'alliance russe ne pas lui donner ce qu'elle en attend, elle pourrait bien précipiter les choses pour essayer de réaliser les espérances qu'on vient de l'inviter à abandonner.

En Italie

L'*Osservatore Romano*, voulant démontrer que l'initiative prise par le czar répond pleinement aux sentiments personnels du Pape, reproduit l'allocation consistoriale prononcée le 11 février 1889, et dans laquelle Léon XIII signalait la gravité des maux causés par les armements démesurés et faisait des vœux pour la paix.

Le *Fanfulla* dit que nul n'a le droit de repousser *a priori* la proposition de réunir une conférence. Les puissances ont le devoir moral de favoriser cette conférence, dut-elle demeurer stérile et n'avoir pas de résultat immédiat, car ne venant pas après une guerre, elle ne pourrait pas amener de nouvelles complications, pourvu que chaque représentant procédât avec des intentions loyales et sincères.

L'*Opinion* dit qu'il ne faut pas supposer que le désarmement signifie la fin du militarisme. Le désarmement n'est que le but de donner aux forces respectives des divers États un caractère défensif suivant une juste proportion avec les ressources économiques des peuples. On ne détruirait pas le militarisme, mais on en réduirait

un prétexte par lequel on tente de le combattre.

La *Tribuna* exprime le vœu que si la proposition de désarmement n'est pas couronnée de succès, elle ne soit pas une source de complications désastreuses.

LE VOYAGE DE GUILLAUME II

Athènes. — La nouvelle que l'empereur Guillaume visitera Athènes à son retour de Palestine est considérée ici comme absolument inexacte. On remarque d'ailleurs que le roi Georges n'a pas encore rendu la visite de 1889 et les faits récents rendent un pareil échange de bons procédés inopportun.

L'AFFAIRE DE MORÈS

L'instruction ouverte contre les assassins du marquis de Morès, qui se poursuit simultanément à Souste et à Tunis, reste stationnaire malgré les efforts du juge instructeur et du parquet général.

Tout repose sur les dépositions de Smerli, et les renseignements que fournit ce seul survivant de la mission ne sont pas de nature à la faire aboutir de sitôt.

Ce témoin, si loquace lors de son retour du sud tunisien, ne sait plus rien, ne reconnaît rien, ne se rappelle de rien.

De leur côté, les inculpés nient avec un acharnement presque sauvage ; il ne veut reconnaître aucune des charges qui pèsent sur eux, et ils prétendent même que les armes trouvées en leur possession leur ont été données par le mokaddem lui-même.

L'instruction patage sur place ; le nabî Si Taieb Ben-Brahim peut être la lumière à se faire complète sur cette affaire destinée à mettre en évidence des responsabilités de personnes qui s'occupent, aujourd'hui, à mêler à plaisir les fils, et à atténuer ainsi les conséquences morales d'une indifférence trop naturelle.

D'un autre côté, le voyage de M. le baron de Gall n'a pas été sans soulever de regrettables incidents. On sait que, pour reconnaître la part effective prise dans la capture des présumés assassins, Mme de Morès faisait remettre au mokaddem Ben Taieb une récompense première de 10,000 francs. Un journal s'emparant de ce fait, publiait une interview — que tout le monde estime fantaisiste — au cours de laquelle M. de Gall aurait déclaré que, seule, la perspective de la récompense promise avait décidé le mokaddem à effectuer son raid à travers le désert des Chambeas pour s'emparer des meurtriers du marquis de Morès.

Cette appréciation trouva une grande créance dans le monde musulman, qui ne ménageait déjà plus ses critiques au mokaddem d'Ouargla.

En renvoyant à Mme de Morès le somme que lui avait remise M. de Gall, le nabî Ben Taieb adressa à la presse une protestation indignée (que je vous ai communiqué télégraphiquement), dans laquelle il se plaignait hautement de voir ses intentions méconnues par les Français et par la population musulmane, du jugement de laquelle il relevait.

L'intervention péunilaire de M. de Gall, a d'ailleurs été sévèrement jugée par le monde tant administratif que politique de la colonie ; la remise d'une somme, avant tout jugement, était, aux yeux de ce monde, de déposition qui aurait fait le jeu de la défense. Les choses sont malheureusement allées au point initial, et il faut s'attendre à ce que, malgré toutes les difficultés créées à l'instruction, la marche de ce procès sensationnel se fasse avec une solution inattendue, attendue et que le monde de celui qui a livré les assassins à la justice soit bientôt populaire.

C'est en effet ce que le cheikh Sidi el-Hadj Mohamed Taieb Ben Brahim, nabî el Kadria Abd el Kader de Ouargla, c'est-à-dire : représentant, vicar, chef spirituel de la contrée d'Abd el-Kader à Ouargla.

El Hadj Mohamed Taieb est un homme de quarante-cinq ans environ. Il est tunisien d'origine, étant né à Nefta, où il possède encore des biens importants et où son frère est lui-même chef de la contrée d'Abd el-Kader.

Leur père, El Hadj-Brahim fut, en effet, un des saints les plus réputés de cette secte musulmane, et l'un de ses grands propagateurs. Lorsqu'il mourut, il invita ses onze fils à continuer sa mission, indiquant à chacun une ville comme centre de ses efforts.

Envoyé à Ouargla, Mohamed Taieb y fonda une zaouïa, aujourd'hui riche et vénérée, dont il est à la fois le prêtre et l'administrateur, qualités indiquées par son titre de nabî.

Le nabî jouit d'une influence considérable sur les populations de l'extrême-sud tunisien ; il est loyalement dévoué aux autorités et à l'influence française. Consécutif de l'œuvre de civilisation qui s'accomplit à l'abri du drapeau tricolore, et constatant l'entière liberté religieuse à la France assure aux musulmans, il a mis plusieurs fois son influence au service de la cause européenne.

A plus d'une reprise, le gouvernement général de l'Algérie lui confia des missions délicates dont il s'acquitta avec un tel élan et une telle intelligence. Tel est l'homme en qui repose toute la confiance de l'instruction ouverte, et c'est de sa sincérité seule que dépend le sort des misérables qui attendent sous les verrous un inséparable châtiment.

LA GUERRE

HISPANO-AMÉRICAINE

Madrid. — Le duc d'Almodovar vient de recevoir une dépêche de M. Cambon, annonçant qu'à la suite de ses démarches l'amiral Cervera et tous les officiers de l'escadre ont été mis en liberté sans conditions.

Les difficultés rencontrées par M. Sagasta au sujet de la désignation des membres de la commission de Paris ne sont pas encore apaisées.

On affirme que l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Léon y Castillo, présente au sujet de sa nomination comme délégué aurait décliné l'offre officielle qui lui était faite.

EN ESPAGNE

Madrid. — Le bruit court que plusieurs équipages de bateaux de pêche, engagés sur la côte nord de l'Espagne, ont été obligés de se retirer dans leurs pays.

On attribue cela aux agissements des anarchistes.

L'*Epoca* dit qu'un certain malaise se manifeste dans la province à cause du

projet économique du gouvernement.

On ajoute que les décisions donneront lieu à des réclamations de la part des industriels et des armateurs.

A CUBA

New-York. — Une dépêche de la Havane annonce que la ville a repris sa physionomie normale après la suspension des hostilités ; les habitants se montrent satisfaits de la paix, l'opinion publique est plus favorable à l'annexion aux Etats-Unis qu'à l'indépendance.

La situation économique de Cuba d'après les dépêches envoyées par le maréchal Blanco au gouvernement espagnol serait très difficile.

LOCKROY A CHERBOURG

Cherbourg. — M. Lockroy, accompagné de son aide de camp, est arrivé ce matin par le train de 6 heures 45.

Il a été reçu sur le quai de la gare par le préfet maritime, par le général Delafaye, par le préfet de la Manche, M. Poirson, par le maire de Cherbourg, M. Liais, et les chefs de service de la marine.

Après les présentations d'usage, le ministre s'est rendu à la préfecture maritime.

Sur tout le parcours, les honneurs militaires ont été rendus par les troupes de la garnison.

Les édifices publics et les maisons particulières sont pavés.

À la préfecture maritime ont eu lieu les réceptions et les visites réglementaires.

M. Lockroy a remercié le maire de ses souhaits de bienvenue.

Le ministre, accompagné de l'amiral de Maigret, est ensuite parti pour le quai qu'il a visité en détail, sous la conduite de l'amiral Guyon, major général de la marine. M. Lockroy a particulièrement visité les navires en construction.

Cherbourg. — Un délégué offert par le ministre de la marine a eu lieu à la préfecture maritime. Parmi les invités se trouvait le préfet maritime, le maire, le préfet de la Manche, etc.

Le préfet maritime a ordonné le branle-bas de combat à la première heure. Cet exercice comprend l'armement des forts et batteries de la rade par les troupes d'artillerie et d'infanterie de marine. Tout le monde sera à son poste quand le ministre ira visiter les forts et batteries.

GUERRE & MARINE

Au camp de Châlons

Châlons-sur-Marne. — Commande l'infanterie du 3 corps a commandé les manœuvres.

Les 39^e, 74^e, 36^e, 129^e, 24^e, 28^e, 5^e et 119^e régiments ont pris part aux exercices dans sept polygones différents.

Nouvelles Diverses

Congrès de géographie

Marseille. — C'est ici que se tiendra au 18 au 25 septembre la session du congrès national de la Société française de Géographie sous la présidence de M. le prince d'Arenberg, député, président du comité de l'Afrique Française.

Congrès d'histoire

La Haye. — Le congrès d'histoire diplomatique poursuit ses travaux avec un vif succès. Plus de cent diplomates et savants suivent les séances.

Ce soir, une réception sera faite chez le ministre des affaires étrangères.

PRIMES GRATUITES

de la « France Libre »

A ses Abonnés directs

Une heureuse combinaison de publicité, jointe aux sacrifices que s'impose l'administration du journal, nous permet d'offrir gratuitement jusqu'à son premier octobre :

- a) A tout nouvel abonné d'un an ;
b) A tout ancien abonné qui renouvellera son abonnement pour une année et par anticipation d'un an le 1^{er} octobre ;

Le choix entre les primes suivantes :

POUR TOUS

- 1. Introduction à la Vie dévote (Saint François de Sales) ;
2. L'imitation de Jésus-Christ (Trad. de Lamennais) ;
3. La Vie de Notre-Dame (Saint François de Sales) ;
4. Choix de Prières (Léon Gautier) ;
5. Le Livre de ceux qui souffrent (Léon Gautier).

Chaque volume, en édition de grand luxe, format d'un petit missel (12 X 6), caractères élévés, encadrement de couleurs, relié en cuir souple, avec fers spéciaux et tranche rouge ou dorée, d'une valeur commerciale de 8 francs.

POUR LES MÈRES DE FAMILLE

Le *Médecin de l'Enfance*, ouvrage de vulgarisation et d'application pratique par le docteur G. VASTON, chef de clinique à la faculté de médecine de Paris et à l'hôpital des enfants malades.

Cet ouvrage, écrit pour le grand public, dans une langue à la portée de tous, sera consulté avec fruit, non seulement par les mères, mais encore par tous ceux qui sont appelés, à un titre quelconque, à s'occuper de l'Enfance.

Volume in-8^o magnifiquement illustré par MM. WENZ, LABRICION, BUDAUX, AD. MARIE, coquettement et solidement relié, d'une valeur commerciale de 9 francs.

POUR LES AMATEURS DE MUSIQUE

Le choix entre l'une des partitions suivantes :

- 1. Le Barbier de Séville, opéra en 4 actes, de ROSSINI, partition pour piano seul ;
2. La Flûte enchantée, opéra en 4 actes, de MOZART, partition pour piano seul ;
3. Les Aves célèbres, paroles françaises et texte italien, de HANDEL ;
4. Les Mélodies de Schumann, traduction française d'AMÉDÉE BOUTAREL.

POUR LES... Magnifiques gravures et... sur les planches originales :

1. Le Cœur de Jésus, tableau de MIGNARD (musée du Louvre). Dimension totale : 80 cm X 63, d'une valeur commerciale de 16 fr.

2. Le Cœur de Marie, tableau de MIGNARD (musée du Louvre). Dimension totale : 80 cm

FRUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 3 septembre 1898

La Main sanglante

HENRY CAUVAIN

Il faudrait s'introduire chez ce marchand de vin sous un déguisement... examiner les habitudes de l'endroit... tâcher de surprendre un mot... un indice...

— Soyez tranquille, Mademoiselle, on ne me reconnaîtra pas. D'ailleurs, pour plus de sûreté, je demanderai à ce jeune homme, qui était là tout à l'heure, de vouloir bien m'accompagner. A nous deux, nous n'aurons rien à craindre.

C'était rue d'Anjou, presque en face de la photographie Nadar, que Patrick O'Keedy avait installé sa salle d'armes. Il avait loué à cet effet une vaste boutique vide depuis longtemps.

Le doux M. Bidache fut d'abord un peu étonné de se trouver au milieu de ce cliquetis de fleurets, dans ce bruit produit par les appels au pied, et de voir tous ces hommes mûres parmi lesquels il lui était assez difficile de deviner le maître de la maison.

Patrick fut ravi de l'aventure qui se préparait. — Je serai votre homme, dit-il, j'ai bien souvent couru, la nuit, sous un déguisement, les tavernes de Dublin et de Londres, et, avec un peu d'étude, je suis arrivé à prendre parfaitement la mienne et l'alture d'un espagnol avoué.

— Pardon, Monsieur, dit-il, s'adressant au comte, c'est bien au côté droit que vous avez été frappé, n'est-ce pas ? — Parfaitement, vous avez raison, répondit M. de Caserte en indiquant un point sur sa poitrine.

— Attendez donc... fit-il en réfléchissant. — Voici pourquoi je désire avoir ce renseignement, reprit M. Bidache ; c'est le poignet gauche de cette manche qui est souillé de sang. Il y a donc tout lieu de croire que cet homme est gaucher...

— Vous n'avez pas tous les soirs du caractère à pleurer ? — Oui, j'avais cette habitude... cette mauvaise habitude.

— Si votre valeur fait souvent des coups de cette importance, je ne m'étonne pas de vous voir si soucieux, observa Patrick O'Keedy.

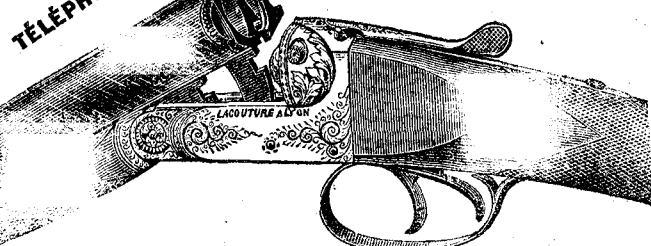
— Mais pas les yeux, Monsieur Bidache, dit M. de Caserte en lui tendant la main. Vous me semblez si intelligent et si bon à cœur, si sûr de vous-même, que je ne puis que vous en dire de bon.

— Mon Dieu ! monsieur le comte, dit-il, vous savez... un peu d'habitude... le goût du métier... Il s'attua à plusieurs reprises et sortit avec Patrick O'Keedy.

HOTEL JEANNE D'ARC (Petite-Bombarde) PARIS-NICHELARD, rue de la Bombarde, 6, LYON 6 francs par jour; Repas à partir de 2 francs

SI VOS CHEVEUX TOMBENT LA CRASSE LA CRASSE VÉRITABLE PETROLE HAHN

LACOUTURE MANUFACTURE D'ARMES 55, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon



FUSILS Lefaucheur, bascule, double ciel adhérent, à 42, 47, 50, 55, 60, 100 francs et au-dessus. FUSILS à percussion centrale, Choche-Bored, bascule, double ciel adhérent, à 60, 85, 103, 115, 130 fr. et au-dessus.

Colis, Manchettes & Piastres en LINGE MONOPOLE

TOUS LES JOURS EN VENTE LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE

CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON Dimanche 4 septembre 1898 TRAIN DE PLAISIR Lyon-Saint-Genix

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT

CASINO DE Charbonnières-les-Bains

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES M. Lejeune

Verreries de Blanzay (Saône-et-Loire)

LES PLAGES DE L'OCEAN France-Album

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT

Table of stock market data for BOURSE DE PARIS du 2 Septembre, including columns for FONDS D'ETAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial metrics.

Table of stock market data for BOURSE DE LYON du 2 Septembre, including columns for FONDS D'ETATS, OBLIGATIONS, and various financial metrics.